



## Retractingation suite a un compromis de vente

Par **stephanie29\_old**, le **22/10/2007** à **20:13**

Maitre,

Nous venons de visiter une maison pour laquelle nous avons signé un bon de visite puis par la suite un compromis de vente. Nous n'avons pas encore dépasser les 7 jours de retractation et l'agence n'a pas l'exclusivité sur la vente de cette maison.

Le propriétaire nous demande de signer la vente en evinçant l'agence. Que risque t'on légalement si l'agence l'apprend par la suite et entame des poursuites judiciaires?

Par avance, merci de votre réponse.  
Respectueusement.